

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat Ville de Quimper-Office de tourisme-musée départemental
breton : diffusion des produits dérivés de la Maison du patrimoine**

—————
**Afin d'assurer la diffusion des produits dérivés de la Maison du Patrimoine, il est
proposé d'engager la ville de Quimper à conclure deux conventions de partenariat avec
l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille d'une part et le Musée Départemental
Breton d'autre part.**

La Maison du patrimoine développe depuis plusieurs années de multiples produits dérivés, comme par exemple : box escapade game, tote-bag, maillot de football patrimonial. Dès 2022, de nouveaux produits vont être lancés.

La Maison du Patrimoine n'ayant pas d'espace de vente adapté, deux conventions de partenariat ont été rédigées afin de permettre à l'Office du Tourisme de Quimper Cornouaille, d'une part, et au Musée Départemental Breton, d'autre part, de revendre ces produits dérivés.

Dans ce cadre, il est convenu que les deux partenaires s'engagent à acheter et revendre les produits au tarif voté par le conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer les conventions de partenariat avec, d'une part, l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille et, d'autre part, le Conseil départemental du Finistère, au nom du Musée Départemental Breton.